

Fitzpatrick, refuse à son tour le poste qu'on lui offre. Dans son rapport à Draper, il écrit: "Un changement ne peut s'opérer que par l'Union des deux partis, les plus nombreux et les plus influents de chaque province." Lafontaine, Morin et Caron sont prêts à devenir membres du conseil exécutif, mais seulement comme chefs du parti qui possède la majorité dans la Chambre Basse. Comme le cabinet n'a pas la confiance populaire disent-ils, il doit démissionner. (1)

Pour se venger du refus de Caron, le ministère lui enlève le poste de président du Conseil Législatif. Cette conduite indigne du ministère à l'égard d'un homme respecté, cause une grande indignation dans la province et les libéraux du Bas-Canada sont unis plus étroitement que jamais. Bientôt le ministère doit démissionner sous la pression de l'opinion publique.

Lord Elgin est alors gouverneur, et, jamais, représentant de Sa Majesté n'a montré plus de respect pour les principes reconnus du gouvernement responsable, et, n'a témoigné à la race canadienne-française plus de tolérance et plus de sympathie. Dès son arrivée au Canada, il s'empresse de sanctionner la loi rappelant la législation arbitraire qui proscriit la langue française au Parlement, et, pour la première fois, il prononce dans les deux langues le discours du Trône à l'ouverture du Parlement. On s'imagine la joie profonde de notre peuple et de ses chefs.

Sous son règne, le principe du gouvernement responsable est définitivement reconnu, sanctionné et mis en force. En Angleterre, les idées en matière de gouvernement des colonies ont évoluées. Le Secrétaire d'Etat des Colonies, le comte Grey, déclare qu'il faut laisser aux colonies la plus grande somme de libertés possibles. Lord Elgin à son tour d'écrire à Westminster "qu'il n'était ni possible, ni désirable, de gouverner le Canada contrairement aux vœux et aux désirs de ses habitants".

Lord Elgin appelle Lafontaine et Baldwin à la présidence conjointe du Conseil Exécutif. A l'ouverture du Parlement, Baldwin propose Morin comme orateur de la Chambre. Sir Allan McNab est encore candidat à ce poste, mais Morin l'emporte cette fois par une majorité de 35 voix. "Morin", écrit Turcotte, "avait toutes les qualités requises d'un bon président: expérience parlementaire, science profonde du droit constitutionnel, connaissance des deux langues, il réunissait en lui tous les titres à la confiance de ses collègues."

(1) Lafontaine dans sa lettre à l'Honorable R. E. Caron stigmatise la conduite de ceux de ses partisans qui dans de telles circonstances oseraient accepter un portefeuille; ce serait, dit-il, des "chercheurs de places". "Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-Français, continue-t-il, c'est de rester unis et de se faire respecter dans le conseil et y exercer la légitime influence qui leur est due non quand ils n'y seront représentés par des instruments passifs du pouvoir, quelqu'en soit le nombre, mais, bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration bas-canadienne formée en harmonie avec des principes que l'opinion publique ne désavoue pas..."

"Je ne servirai pas d'instrument pour diviser mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma confiance, je la soutiendrai de bon cœur. Si cette administration n'a pas ma confiance, mais possède celle de la majorité de mes compatriotes, je me retirerai volontiers de la représentation plutôt que de jeter la division dans nos rangs. Si, sous le système d'accepter des places à tout prix, il est des personnes, qui, pour un avantage personnel et momentané ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être, et je ne serai jamais de ce nombre."